



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2018- 112 bis

Publié le 3 mai 2018

# TABLE DES MATIÈRES

## **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DES HAUTS-DE-FRANCE**

Contrôle des structures – réponse d'autorisation d'exploiter – EARL WARLOP  
Contrôle des structures – réponse d'autorisation d'exploiter – Antoine WARLOP  
Contrôle des structures – réponse d'autorisation d'exploiter – Mathieu WARLOP  
Contrôle des structures – réponse d'autorisation d'exploiter – EARL DU BOIS RENARD

## **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT HAUTS-DE-FRANCE**

Subdélégation de signature aux directrices adjointes et directeurs adjoints - Ordonnancement secondaire  
Décision portant délégation de signature DREAL Hauts-de-France



## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

EARL WARLOP  
Monsieur WARLOP Christophe  
27 Ferme de Malassise  
80740 EPEHY

Réf. : 8018022

Réf : 130

Amiens, le 24 AVR. 2018

### Contrôle des structures

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu les articles L 331-1 à L 331-10, R 313-1 à R 313-6 et R 331-1 à R 331-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 portant sur la création et la composition des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2015 modifié portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2015 modifié portant sur la nomination des membres des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) de Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 8 janvier 2018 et l'arrêté de subdélégation en date du 26 janvier 2018 ;

Vu l'avis de la Section "structures et économie des exploitations" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme en date du 4 avril 2018 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par la société, EARL WARLOP à EPEHY enregistrée complète le 8 janvier 2018 ;

Considérant la surface sollicitée de 92,8968 ha ;

Considérant que la surface exploitée par le preneur en place, la société EARL WARLOP est de 92,8968 ha ;

Considérant que la surface sollicitée par Monsieur WARLOP Christophe fait l'objet de deux demandes concurrentes présentées par Monsieur WARLOP Antoine et Monsieur WARLOP Mathieu ;

Considérant que le SDREA fixe en son article 3 les priorités des attributions des autorisations d'exploiter ;

Considérant le projet d'installation de Monsieur WARLOP Christophe qui est de rentrer en tant qu'associé exploitant au sein de l'EARL WARLOP, à titre secondaire ;

Considérant que Monsieur WARLOP Christophe a la capacité agricole, qu'il déclare un revenu extra agricole supérieur 3 120 fois le SMIC horaire, et qu'il est demandeur d'emploi depuis le 10 mars 2018 suivant l'attestation de Pôle Emploi ;

Considérant que Monsieur WARLOP Christophe est âgé de plus de 40 ans et ne peut donc pas prétendre aux aides à l'installation, ce qui le place en priorité 2 du SDREA de Picardie ;

Considérant que les demandes Monsieur WARLOP Antoine et Monsieur WARLOP Mathieu sont deux projets d'installation à titre secondaire ;

Considérant que Monsieur WARLOP Antoine et Monsieur WARLOP Mathieu sont âgés de moins de 40 ans et qu'ils ont la capacité agricole ;

Considérant qu'ils peuvent prétendre aux aides prévues à l'article L 330-1 à 2 et D 343-4 du Code rural et de la pêche maritime, ce qui les placent en priorité 1 du SDREA de Picardie ;

Considérant que la décision du Préfet de la région Hauts-de-France en date 16 février 2017 place Monsieur WARLOP Jean-Luc prioritaire par rapport à celle Monsieur WARLOP Christophe en raison du critère 8 de l'article L312-1 du Code rural et de la pêche maritime, la situation personnelle des personnes ;

Considérant que la demande de Monsieur WARLOP Christophe n'est pas prioritaire par rapport à celles de Monsieur WARLOP Antoine et Monsieur WARLOP Mathieu en application du SDREA de Picardie ;

#### ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur WARLOP Christophe à EPEHY **n'est pas autorisé** à exploiter une surface de 92,8968 ha de terres, objet de la demande dont les références cadastrales sont listées en annexe, au sein de l'EARL WARLOP.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Somme et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région.

Pour le Préfet, par délégation,  
la directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt de la région Hauts-de-France

Magali PEQUERY

Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires.

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou **hiérarchique** adressé au Ministre de l'agriculture, et de l'alimentation (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles).

L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.

DRAAF Hauts de France : 518 rue Saint Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3

Téléphone : 03.22.33.55.55 – Fax : 03.22.33.55.50 – <mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr>

Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8H30 à 11H45 et de 14H à 16H30, le vendredi de 8H30 à 11H45 et de 14H à 16H00



## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Monsieur WARLOP Antoine  
13 Bis Rue du château  
80240 ROISEL

Réf. : 8018125  
Réf DRAAF : 135

Amiens, le 19 AVR. 2018

### Contrôle des structures

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu les articles L. 331-1 à L. 331-10, R. 313-1 à R. 313-6 et R. 331-1 à R. 331-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 portant sur la création et la composition des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2015 modifié portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2015 modifié portant sur la nomination des membres des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) de Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 8 janvier 2018, et l'arrêté de subdélégation en date du 11 janvier 2018 ;

Vu l'avis de la Section "structures et économie des exploitations" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme en date du 4 avril 2018 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par Monsieur WARLOP Antoine à ROISEL enregistrée complète le 20 mars 2018 ;

Considérant la surface sollicitée de 91,1848 ha ;

Considérant que la surface exploitée par le preneur en place, Monsieur WARLOP Jean-Pierre, âgé de 70 ans est de 92,8741 ha, au sein de la société, EARL WARLOP ;

Considérant que la surface sollicitée par Monsieur WARLOP Antoine fait l'objet de deux demandes concurrentes présentées par Monsieur WARLOP Mathieu et Monsieur WARLOP Christophe au sein de l'EARL WARLOP ;

Considérant que le SDREA fixe en son article 3 les priorités des attributions des autorisations d'exploiter ;

Considérant le projet d'installation de Monsieur WARLOP Antoine ;

Considérant que la surface exploitée par Monsieur WARLOP Antoine, sera, après reprise, de 91,1848 ha, en pluriactivité ;

Considérant que Monsieur WARLOP Antoine, âgé de moins de 40 ans et qu'il a la capacité agricole ;

Considérant la demande concurrente de Monsieur WARLOP Christophe, âgé de 40 ans, ne peut prétendre aux aides prévues à l'article L 330-1 à 2 et D 343-4 du Code rural et de la pêche maritime, ce qui le place en priorité 2 du SDREA de Picardie,

Considérant que la demande de Monsieur WARLOP Antoine, en première installation lui permet de prétendre aux aides prévues à l'article L 330-1 à 2 et D 343-4 du CRPM, ce qui le place en priorité 1 du SDREA de Picardie ;

Considérant que le projet de Monsieur WARLOP Antoine est de signer des baux co-preneurs avec son frère Monsieur WARLOP Mathieu pour un ensemencement commun ;

Considérant que la demande de Monsieur WARLOP Antoine est de même niveau que celle de Monsieur WARLOP Mathieu au regard du SDREA de Picardie ;

Considérant que la demande de Monsieur WARLOP Antoine est, par conséquent, prioritaire par rapport à celle déposée par Monsieur WARLOP Christophe ;

Considérant que cette demande est conforme aux dispositions des articles susvisés du CRPM ainsi qu'aux orientations et priorités du SDREA ;

#### ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur WARLOP Antoine à ROISEL **est autorisé** à exploiter les parcelles d'une contenance totale de 91,1848 ha dont les références cadastrales sont listées en annexe provenant de l'exploitation de la société, EARL WARLOP à EPEHY.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Somme et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région.

Pour le Préfet, par subdélégation,  
Le chargé de mission Foncier SAFER EPF du Service Région de la  
Performance Economique et Environnementale des Entreprises de la  
Région Hauts de France

  
Frédéric BOQUET

Cette décision ne vaut pas bail, l'accord du ou des propriétaires doit être recueilli pour exploiter les parcelles demandées.  
Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation : par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou **hiérarchique** adressé au Ministre de l'agriculture et de l'alimentation (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.

DRAAF Hauts de France : 518 rue Saint Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3  
Téléphone : 03.22.33.55.55 – Fax : 03.22.33.55.50 – <mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr>  
Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8H30 à 11H45 et de 14H à 16H30, le vendredi de 8H30 à 11H45 et de 14H à 16H00



## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Monsieur WARLOP Mathieu  
13 Bis Rue du Château  
80240 ROISEL

Réf. : 8018124  
Réf DRAAF : 134

Amiens, le 19 AVR. 2018

### Contrôle des structures

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu les articles L. 331-1 à L. 331-10, R. 313-1 à R. 313-6 et R. 331-1 à R. 331-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 portant sur la création et la composition des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2015 modifié portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2015 modifié portant sur la nomination des membres des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) de Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 8 janvier 2018, et l'arrêté de subdélégation en date du 11 janvier 2018 ;

Vu l'avis de la Section "structures et économie des exploitations" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme en date du 4 avril 2018 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par Monsieur WARLOP Mathieu à ROISEL enregistrée complète le 20 mars 2018 ;

Considérant la surface sollicitée de 91,1848 ha ;

Considérant que la surface exploitée par le preneur en place, Monsieur WARLOP Jean-Pierre, âgé de 70 ans est de 92,8741 ha, au sein de la société, EARL WARLOP ;

Considérant que la surface sollicitée par Monsieur WARLOP Mathieu fait l'objet de deux demandes concurrentes présentées par Monsieur WARLOP Antoine et Monsieur WARLOP Christophe au sein de l'EARL WARLOP ;

Considérant que le SDREA fixe en son article 3 les priorités des attributions des autorisations d'exploiter ;

Considérant le projet d'installation de Monsieur WARLOP Mathieu ;

Considérant que la surface exploitée par Monsieur WARLOP Mathieu, sera, après reprise, de 91,1848 ha, en pluriactivité ;

Considérant que Monsieur WARLOP Mathieu, âgé de moins de 40 ans et qu'il a la capacité agricole ;

Considérant la demande concurrente de Monsieur WARLOP Christophe, âgé de 40 ans, ne peut prétendre aux aides prévues à l'article L 330-1 à 2 et D 343-4 du Code rural et de la pêche maritime ce qui le place en priorité 2 du SDREA de Picardie,

Considérant que la demande de Monsieur WARLOP Mathieu, en première installation lui permet de prétendre aux aides prévues à l'article L 330-1 à 2 et D 343-4 du CRPM, ce qui le place en priorité 1 du SDREA de Picardie ;

Considérant que le projet de Monsieur WARLOP Mathieu est de signer des baux co-preneurs avec son frère Monsieur WARLOP Antoine pour un ensemencement commun ;

Considérant que la demande de Monsieur WARLOP Mathieu est de même niveau que celle de Monsieur WARLOP Antoine au regard du SDREA de Picardie ;

Considérant que la demande de Monsieur WARLOP Mathieu est, par conséquent, prioritaire par rapport à celle déposée par Monsieur WARLOP Christophe ;

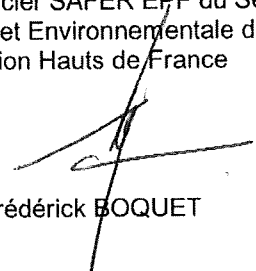
Considérant que cette demande est conforme aux dispositions des articles susvisés du CRPM ainsi qu'aux orientations et priorités du SDREA ;

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Monsieur WARLOP Mathieu à ROISEL **est autorisé** à exploiter les parcelles d'une contenance totale de 91,1848 ha dont les références cadastrales sont listées en annexe provenant de l'exploitation de la société, EARL WARLOP à EPEHY.

**ARTICLE 2 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Somme et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région

Pour le Préfet, par subdélégation,  
Le chargé de mission Foncier SAFER EPF du Service Région de la  
Performance Economique et Environnementale des Entreprises de la  
Région Hauts de France

  
Frédéric BOQUET

Cette décision ne vaut pas bail, l'accord du ou des propriétaires doit être recueilli pour exploiter les parcelles demandées.

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation : par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou **hiérarchique** adressé au Ministre de l'agriculture et de l'alimentation (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.





## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts de France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

EARL DU BOIS DU RENARD  
3 Rue Principale  
80140 FRESNES-TILLOLOY

Réf. : 8018029  
Réf DRAAF : 131

Amiens, le 24 AVR. 2018

### Contrôle des structures

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu les articles L 331-1 à L 331-10, R 313-1 à R 313-6 et R 331-1 à R 331-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 portant sur la création et la composition des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2015 modifié portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2015 modifié portant sur la nomination des membres des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) de Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 8 janvier 2018, et vu l'arrêté de subdélégation en date du 12 mars 2018 ;

Vu l'avis de la Section "structures et économie des exploitations" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme en date du 4 avril 2018 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par la société, EARL DU BOIS DU RENARD à FRESNES-TILLOLOY enregistrée complète le 15 janvier 2018 ;

Considérant la surface sollicitée de 32,1759 ha ;

Considérant que la surface exploitée par le preneur en place, la société, l'EARL DE COMMODELLE est de 111 ha avec un seul associé exploitant, Monsieur DALLERY Emmanuel ;

Considérant que la surface déclarée exploitée dans la demande susvisée par la société, EARL DU BOIS DU RENARD est de 107,4 ha ;

Considérant que la surface exploitée par la société, EARL DU BOIS DU RENARD, sera, après reprise, de 139,5759 ha ;

Considérant que le Préfet de la Somme a déjà délivré deux arrêtés de refus d'exploiter en date du 16 mai 2013 et en date du 24 janvier 2014 à l'EARL DU BOIS RENARD et à Monsieur DAMONNEVILLE Antoine pour la reprise de cette surface de 32,1759 ha ;

Considérant que la décision du Préfet de la Somme en date du 16 mai 2013 a été confirmée par la Cour administrative d'appel de Douai le 8 juin 2017 et qu'elle n'a pas fait l'objet de recours auprès du Conseil d'Etat ;

Considérant qu'aucun élément nouveau n'est intervenu depuis ces décisions, que les deux situations sont restées strictement identiques ;

Considérant qu'en application du SDREA de Picardie, les priorités s'entendent des cas ou opérations qui n'induisent pas de démembrement d'une exploitation qui compromettrait la viabilité économique d'une exploitation agricole en la ramenant en dessous du seuil de surface fixé à l'article 4, soit 90 ha ;

Considérant qu'après l'opération, l'EARL DE COMMODELLE exploitera une surface inférieure à 90 ha, soit 78,8241 ha ce qui est en dessous du seuil de viabilité défini à l'article 5 du SDREA de Picardie ;

Considérant que cette demande est conforme aux dispositions des articles susvisés du CRPM ainsi qu'aux orientations et priorités du SDREA ;

### ARRETE

ARTICLE 1 : La société EARL DU BOIS DU RENARD à FRESNES-TILLOLOY **n'est pas autorisée** à exploiter une surface de 32,1759 ha de terres, objet de la demande dont les références cadastrales sont listées en annexe.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Somme et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région.

Pour le Préfet, par délégation,  
La Cheffe du service régional de la performance  
économique et environnementale des entreprises

  
Valérie MAQUÈRE

Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires.

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou **hiérarchique** adressé au Ministre de l'agriculture, et de l'alimentation (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles).

L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.



**PRÉFET DE LA REGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement et  
du Logement

**DECISION**

**Ordonnancement secondaire**

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France,

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 février 2018 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire, à Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France,

Vu la convention du 16 juillet 2012 entre la DREAL Nord Pas-de-Calais et la division de Lille de l'ASN relative au BOP 181, action 9,

## DECIDE

### Article 1er :

Subdélégation de signature est donnée aux directrices adjointes et directeurs adjoints :

- Madame Catherine BARDY
- Madame Virginie MAIREY-POTIER
- Monsieur Yann GOURIO
- Monsieur Julien LABIT

pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et de répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP, et pour l'exercice d'ordonnateur secondaire, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du Préfet, sur les missions et les Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) indiqués à ses articles 1er et 2, pour les commandes d'achats, les marchés de Travaux, Fournitures et Services, ainsi que pour les actes attributifs de subventions.

### Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à Madame Élodie PATTE-GONDRAN, responsable de la Mission Stratégie et Pilotage Régional (MSPR) ainsi qu'à Monsieur Christophe ISORE, chargé de mission LOLF, pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP indiqués à l'article 1er de l'arrêté susvisé du Préfet.

### Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de recevoir les crédits, et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente :

- les demandes et actes d'engagement juridique,
- l'ensemble des actes nécessaires à la passation des marchés.

**dans la limite des périmètres et seuils suivants, dans la limite des seuils indiqués pour chaque délégataire ci-après :**

**BOP : Tous BOP**  
**Périmètre : Titres 3, 5, 6**

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	secrétaire général	40 000 €
<b><i>En cas d'absence ou d'empêchement de F BOULANGER :</i></b>		
Bénédicte VAILLANT	secrétaire générale adjointe	
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière	
Nathalie BEVE	adjointe du chef du pôle gestion financière	

**BOP : 113 – « Paysage, eau, diversité » (PEB)**  
**Périmètre : Titres 3, 5, 6**

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	40 000 €
<b><i>En cas d'absence ou d'empêchement de M GREVET :</i></b>		
Enrique PORTOLA	adjoint au chef de service Eau et Nature	
Frédéric FLORENT-GIARD	chef du pôle planification et gestion de l'eau	
Olivier PREVOST	chef du pôle Délégation de bassin Artois-Picardie	
John BRUNEVAL	chef du pôle sites et paysages	
Frédéric BINCE	chef du pôle nature biodiversité	
Christine BRUNEL	cheffe du pôle Risques naturels	

**BOP : 135 – « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (UTAH)**  
**Périmètre : Titres 3, 5, 6**

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Corinne BIVER	cheffe du service ECLAT, référente du BOP 135,	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de C BIVER :</i>		
Pierre BRANGER	adjoint au chef de service ECLAT	
Jeanne-Marie GOUIFFES	cheffe du pôle aménagement des territoires	
Vincent PRADEAU	adjoint à la cheffe du pôle aménagement du territoire	
Sophie HUCHETTE	cheffe du pôle habitat construction	
Sylvie DU COUEDIC	Adjointe à la cheffe du pôle habitat construction	

**BOP : 159 - Expertise, information géographique et météorologique - EIGM**  
**Périmètre : Titres 10,11,12**

<b>Agents</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Seuils (en euros, HT)</b>
Chantal ADJRIOU	cheffe du service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale (IDDEE), référent du BOP 217 CGDD	40 000 €
<b><i>En cas d'absence ou d'empêchement de C ADJRIOU :</i></b>		
Paule FANGET	adjointe cheffe de service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale (IDDEE)	
Frédéric CARLIER	chef du pôle Promotion de la transition	

**BOP : 174 – « Énergie, climat et après-mines » (EAM)**  
**Périmètre : Titres 3, 5, 6**

<b>Agents</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Seuils (en euros, HT)</b>
Corinne BIVER	cheffe du service ECLAT, référente du BOP 174	40 000 €
Daniel HELLEBOID	chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV)	
<b><i>En cas d'absence ou d'empêchement de C BIVER :</i></b>		
Pierre BRANGER	adjoint au chef de service ECLAT	
Bruno SARDINHA	chef du pôle Air-Climat-Énergie	
Pascal FASQUEL	adjoint au chef du pôle Air-Climat-Energie	
<b><i>En cas d'absence ou d'empêchement de D HELLEBOID :</i></b>		
Thierry THOUMY	adjoint au chef du SSTV	
François VANDENBON	chef du pôle véhicules	



**BOP : 181 – « Prévention des risques » (PR)**  
**Périmètre : Titres 3, 5, 6**

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Xavier BOUTON	chef du service Risques, référent du BOP 181	40 000 €
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature	
<b>En cas d'absence ou d'empêchement de X BOUTON :</b>		
Mathilde PIERRE	adjointe du chef du service Risques	
Grégory BRASSART	adjoint du chef du service Risques	
Laurent CHAUVEL	chef de la division risques accidentels	
Laurent COURAPIED	chef de la division risques sanitaires et pilotage de l'IIC	
Roger DHENAIN	chef du pôle sous sol et ouvrages hydrauliques	
François CLERC	chef du pôle prévision des crues et hydrométrie	
Jean-Marie BLAVOET	chef d'unité hydrométrie	
Nathalie GAFFET	cheffe d'unité prévision des crues	Limitée à l'usage de carte achat individuelle et nominative, dans le respect des plafonds définis
Laurent GOBLET	techniciens hydro	
Éric WILK		
Jean-Michel LACQUEMANT		
Xavier POLBOS		
Pascal LIS		
Didier GRENOUILLET		
<b>En cas d'absence ou d'empêchement de M GREVET</b>		40 000 €
Enrique PORTOLA	adjoint au chef de service Eau et Nature	
Christine BRUNEL	cheffe du pôle Risques naturels	

**BOP : 203 - « Infrastructures et services de transport » (IST)**  
**Périmètre : Titres 3, 5, 6**

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Christophe HUSSER	chef du Service Mobilité et Infrastructures (SMI), référent du BOP 203	180 000 € pour les commandes et marchés de travaux  40 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI ainsi que les conventions financières
Nicolas LENOIR	adjoint au responsable du SMI	40 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marchés (montant cumulé tous signataires qui a délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Daniel HELLEBOID	chef du SSTV	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de C HUSSER :</i>		
Luc FOLLEBOUT	responsable du pôle stratégie/mobilité déplacement/transport	100 000 € pour les commandes et marchés de travaux
Régis AUFFRET	adjoint au responsable du pôle stratégie /mobilité déplacement/transport Unité Territoriale Nord Ouest AML et Littoral	20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI ainsi que les conventions financières
Aurélien BALMER	adjoint au responsable du pôle stratégie /mobilité déplacement/transport Unité Territoriale Sud Est	20 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marché (montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Suzanne ROBACZYNSKI ALBERT	cheffe du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national	
Claire CAFFIN	adjointe au responsable du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national	
	chargé mission Bruit	20 000 € pour les commandes et marchés travaux
	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI
Thierry BOETE	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	20 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marché (montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Gaëlle PAYEN	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	
Adrien BRULEZ	responsable cellule Stratégie et pilotage dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	
Laurent LEFEVRE	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise du réseau routier national Unité Sud	
François SANDT	responsable de la cellule procédures administratives et foncières	
Clément FOSSE-MAHIER	responsable d'opérations dans le pôle	

	maîtrise du réseau routier national Unité Sud	
Thierry OGEZ	chargé de mission Assistance Opérationnelle	

**BOP : 203 – « Infrastructures et services de transport » (IST)**  
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
<b><i>En cas d'absence ou d'empêchement de D HELLEBOID :</i></b>		
Thierry THOUMY	adjoint au chef du SSTV	40 000 €
Mireille BUTTARELLO	cheffe du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	

**BOP : 203 - « Infrastructures et services de transport » (IST)**  
Périmètre : Actes spéciaux de sous-traitance des marchés publics du SMI

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Christophe HUSSER	chef du SMI, référent du BOP 203	sans seuil
Nicolas LENOIR	adjoint au responsable du SMI	

BOP : 207 – « Sécurité et circulation routières » (SCR)  
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Daniel HELLEBOID	chef du SSTV	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de D HELLEBOID :</i>		
Thierry THOUMY	adjoint au chef du SSTV	

**BOP : 217 – « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (CPPEDMD)**  
Périmètre : Titres 2, 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	secrétaire général, référent du BOP 217	40 000 €
<b>En cas d'absence ou d'empêchement de F BOULANGER :</b>		
Bénédicte VAILLANT	secrétaire générale adjointe	
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière	
Nathalie BEVE	adjointe du chef du pôle gestion financière	

**BOP : 723 - 333**  
Périmètre : Titres 3 et 5

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	secrétaire général	40 000 €
<b>En cas d'absence ou d'empêchement de F BOULANGER :</b>		
Bénédicte VAILLANT	secrétaire générale adjointe	
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière	
Nathalie BEVE	adjointe du chef du pôle gestion financière	

Article 4 :

La signature des décomptes généraux et définitifs des marchés n'est déléguée qu'aux personnes citées aux articles 1 et 3 dans la limite des seuils indiqués dans ces articles.

La signature du certificat pour mise en paiement des actes relevant du titre 9 est déléguée aux personnes mentionnées aux articles 1 et 3 sans seuil.

Outre les agents mentionnés aux articles 1 et 3 délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des recettes et des dépenses, dans la limite des seuils et des restrictions indiqués :

*Titre 6 :*

- les certificats administratifs de constatation de service fait, sans seuil,

*Autres titres :*

- les constatations de service fait (sans seuil),
- les états d'acompte (sans seuil)

BOP : 113 – PEB

Agents	Fonctions	Restrictions
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	Uniquement le service fait
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
	adjoint cheffe du pôle RH et responsable unité RH/formation de proximité	
Christophe MURZIN	chef unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation responsable pôle Ressources Humaines, par intérim	

BOP : 135 – UTAH

Agents	Fonctions	Restrictions
Gilles VERLEY Céline GALLOIS Romain HANNEDOUCHE Agnès PRESSENSE Sylvain GAGLIARDI Laurent HERLIN Jean-Christophe HOLDERIC Anne-Lise DEMEULENAERE Grégory CODRON Christine SAZY-HERCENT Marie LEROY Geoffrey MUNIER Delphine BIGEARD Virginie VINSON Anne CARRIOU Jérôme CINAL Edwige FOURNIER Florence BAUDOT Élodie VERRIELE Yvan PERROUX	chargés de mission	sans

BOP : 174 – EAM

Agents	Fonctions	Restrictions
Alexis DRAPIER Élisabeth ASLANIAN Fabien BILLET Noémie FRADET Nicolas PARIS Maryline ROSSI Aude CAVROIS Christophe RAOUL Alexandra KREBS-DUHAMEL	chargés de mission	sans
Patrick DEREUMAUX	adjoint au chef du pôle sécurité et réglementation des véhicules	
David LEFRANC	chef d'UD Littoral	
Lionel MIS	chef d'UD Lille	
Didier BRUNET	chef d'équipe véhicules UD Lille	
Sébastien PREVOST	chef d'UD Oise	
Guillaume VANDEVOORDE	chef d'UD Somme	
Isabelle LIBERKOWSKI	cheffe d'UD Hainaut	
Stéphanie LAMAND	cheffe équipe véhicules UD Hainaut	
Alexandre VUYLSTEKER	technicien véhicules UD Hainaut	
Frédéric MODRZEJEWSKI	chef d'UD Artois	
David BOUSSARD	coordonnateur véhicules UD Artois	
Bruno DEVRED Grégory CARIN Pascal OPIGEZ	techniciens véhicules UD Artois	

Agents	Fonctions	Restrictions
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	Uniquement le service fait
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
	adjoint cheffe du pôle RH et responsable unité RH/formation de proximité	
Christophe MURZIN	chef unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation responsable pôle Ressources Humaines, par intérim	

BOP : 181 – PR

Agents	Fonctions	Restrictions
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	sans
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de M GREVET :</i>		
Enrique PORTOLA	adjoint au chef de service Eau et Nature	
Christine BRUNEL	cheffe du pôle Risques naturels	

Agents	Fonctions	Restrictions
Lionel MIS	chefs UD	Uniquement le service fait
David LEFRANC		
Isabelle LIBERKOWSKI		
Frédéric MODRZEJEWSKI		
Sébastien PREVOST		
Caroline DOUCHEZ		
Guillaume VANDEVOORDE	assistantes chefs UD	
Myrienne LEGROS		
Chantal MAIRECHE		
Edwige BERTELOOT		
Elizabeth PAS		
Michelle DHOLLANDE		
Annick ROGER		
Martine DEMARQUOIS		
Nathalie ROHMER		
Monique LEMARCHAND		
Sandrine FLANDRE	chef du pôle logistique	
Michel WILCZYNSKI		
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
	adjoint cheffe du pôle RH et responsable unité RH/formation de proximité	
Christophe MURZIN	chef unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation responsable pôle Ressources Humaines, par intérim	



Agents	Fonctions	Restrictions
Rémy ZMYSLONY	chef de la division territoriale de l'ASN	Action 9
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de F GODIN :</i>		
Jean-Marc DEDOURGE	adjoint au chef de la division	uniquement service fait

## BOP : 203 – IST

Agents	Fonctions	Restrictions
<b>Pour le SMI :</b>		
Yannick DEBRABANT Marie-Gabrielle LAGNIER (jusqu'au 01/06/2018) Boris LY Pierre Maxime GIORA Mélanie LIMIER Audrey DUPONT	chargés de mission	sans
Bella ANSEUR Kathy GERME André MORTREUX Emanuele NICOTERA Stéphane QUENY Laurie DEGROOTE Pierrick PAGE Guillaume POTEAU Frédéric DIDELET Geoffrey BERNARD Gauthier CROCHU	chargés d'études	
Noémie HANSSENS Cécile LAURENT Cédric NURDIN	chargés d'affaires de procédure foncière	
<b>Pour le SSTV :</b>		
Ali BIDA	chef unité professionnels du transport	
Laurette TOURNEUR	chargée mission capacité professionnelle	
Vincent UYTENHOVE	chef unité support des contrôles	
Daniel DANDREA	adjoint au chef du pôle régulation et contrôle des transports	
Corinne DIRUIT	chargée de contrôle unité support des contrôles	
Frédéric DUBOIS	chef unité contrôle Arras	
Pierre CONDE	chef unité contrôle Prouvy	
André TARTAR	chef unité contrôle Calais	
Emmanuelle MARY	chef unité contrôle Calais, par intérim	
Lionel TOURTELIER	chef unité contrôle Lille	
Robert HUGUET	chef unité contrôle Beauvais	
Murielle COZETTE	chef unité contrôle Amiens	

BOP : 207 – SCR

Agents	Fonctions	Restrictions
Didier SOYER	animateur sécurité routière	Uniquement le service fait
Sylvie DELPIERRE	chargée mission sécurité routière	

BOP : 217 – CPPEDMD

Agents	Fonctions	Restrictions
<b>Pour le SG :</b>		
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	Actions 3 et 5 Uniquement les constatations de service fait
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	
	gestionnaire unité immobilier	
Nicolas CAREMELLE	responsable unité informatique	
Laurent LEGRAND Fabrice DELAVIEZ Julie DESRUMAUX Christophe VANWINGENE	agents unité informatique	
Élisabeth TABARY	responsable unité achats	
Sheela SUREKA Claire DELBARRE Sylvie TUYN Vacataires : Marjorie LEBLANC Thomas BYCZINSKI	gestionnaires	
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
	adjoint cheffe du pôle RH et responsable unité RH/formation de proximité	
Christophe MURZIN	chef unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation responsable pôle Ressources Humaines, par intérim	
<b>Pour le service Risques :</b>		
Xavier BOUTON	chef du service	Action 3 Uniquement les constatations de service fait
Mathilde PIERRE	adjointe au chef de service	
Grégory BRASSART	adjoint au chef de service	
Laurent CHAUVEL François CLERC Laurent COURAPIED Roger DHENAIN	chefs de pôle	
Charlotte DOUMENG	responsable de l'unité sous-sol	
Nathalie GAFFET	responsable unité prévision des crues	
François RIQUIEZ	responsable unité de la sécurité des ouvrages hydrauliques	
Jean-Marie BLAVOET	responsable unité hydrométrie	
Didier GRENOUILLET	chargé de maintenance	
Irène MEURICE Corinne MOMPACH Dominique AUDIC Mélanie BERTHUIIN Isabelle RONDEAU	assistantes	

Marie-Pierre DEKEYSER Sylvie HARDUIN Christine LECLERCQ Marie-Claude MERCIER		
---	--	--

BOP : 217 – CPPEDMD (suite)

Agents	Fonctions	Restrictions
<b>Pour le service Eau et Nature :</b>		<p>Action 3</p> <p>Uniquement les constatations de service fait</p>
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	
Enrique PORTOLA	adjoint au chef de service Eau et Nature	
Frédéric FLORENT-GIARD	chef du pôle planification et gestion de l'eau	
Olivier PREVOST	chef du pôle Délégation de bassin Artois-Picardie	
John BRUNEVAL	chef du pôle sites et paysages	
Frédéric BINCE	Chef du pôle nature et biodiversité	
Christine BRUNEL	cheffe du pôle Risques naturels	
<b>Pour le service ECLAT :</b>		
Catherine ERMOLENKO Isabelle VALMONT-GASTARRIET	assistantes	
<b>Pour le service IDDEE :</b>		
Liliane VASSEUR Méboua SAIFI	assistantes	
Patrice FRERE	assistant	
<b>Pour le SSTV :</b>		
Daniel HELLEBOID	chef du SSTV	
Thierry THOUMY	adjoint au chef du SSTV	
Mireille BUTTARELLO	cheffe du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	
Daniel DANDREA	adjoint à la cheffe du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	
François VANDENBON	chef du pôle sécurité et réglementation des véhicules	
Ali BIDA	chef unité professionnelle du transport	
Laurette TOURNEUR	chargée de mission capacité professionnelle	
Vincent UYTENHOVE	chef unité support des contrôles	
Patrick DEREUMAUX	adjoint au chef du pôle véhicules	

BOP : 217 – CPPEDMD (suite)

Agents	Fonctions	Restrictions
<b>Pour le SMI :</b>		<p>Action 3</p> <p>Uniquement les constatations de service fait</p>
Catherine ROGE Sylvie MAUFFROY Corinne DECQ Isabelle LEROY	assistantes	
<b>Pour les UD :</b>		
<b>Artois :</b>		
Frédéric MODRZEJEWSKI	chef d'UD	
Élisabeth PAS	assistante	
Dominique LAHONDES	administratif véhicules	
<b>Hainaut :</b>		
Isabelle LIBERKOWSKI	cheffe d'UD	
Chantal MAIRECHE Christine AMMENO	assistantes	
Alexandre VUYLSTEKER	technicien CT activité véhicules	
Maximilien DEGOBERT	inspecteur ICPE	
<b>Lille :</b>		
Lionel MIS	chef d'UD	
Myrienne LEGROS	assistante	
<b>Littoral :</b>		
David LEFRANC	chef d'UD	

## BOP : 217 – CPPEDMD (suite)

Agents	Fonctions	Restrictions	
<b>Pour la Direction :</b>			
Marie- Christine GUIMARD Murielle DECROIX Martine BOSCARD Sylvie LENFANT	assistantes	Action 3  Uniquement les constatations de service fait	
Perrine LESAVRE	directrice de Cabinet		
<b>Pour la MSPR :</b>			
Élodie PATTE-GONDRAN	responsable		
Émilie SZWAGROWSKI Isabelle SALOT Michèle BAVIER Chantal MALOBERTI Evelyne LEEUWERCK Brigitte FIEVET Sabrina POTEZ	assistantes		
Barbara DE BLOCK	infirmière		
<b>Pour mission Qualité - Ecoresponsabilité :</b>			
Didier DARGUESSE	responsable qualité		
Vanessa HERMEZ-COURCIER	chargée de mission écoresponsabilité		
Émilie DEROSIERE	chargé de mission qualité et contrôles internes		
<b>Pour la mission Sécurité - Défense :</b>			
Frédéric FLEURY Guillaume MARAIS	chargés de mission		
<b>Pour le Service Juridique Mutualisé :</b>			
Sylvain GATHOYE	chef du PSI Jur		
Maÿlis RIGOT	adjointe, cheffe de la division Affaires générales		
Nathalie RICART	cheffe de la division Travaux et contrats publics		
Noura MEHABI	cheffe de la cellule Dommages de travaux publics et domanialité		
Julia ALAOUI	cheffe de la division contentieux pénal urbanisme et ICPE		
Régine DEMOL	adjointe en charge des affaires du Tribunal Administratif d'Amiens		
<b>Pour le SMMAPAC :</b>			
Loïc VANDERPLANCKE	Chef du service		
Odile BASCOP-ADJANOH Nathalie BOUDEVILLE Nathalie DELATTRE-DUTERTE	assistantes, gestionnaires transversales du CPCM		



BOP : 723 - 333

<b>Agents</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Restrictions</b>
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	Uniquement les constatations de service fait
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	

Article 5 :

Les personnes suivantes sont autorisées à valider via le progiciel Chorus Formulaire les demandes d'engagement juridique, les constatations de service fait ainsi que la transmission des ordres à payer flux 3 et 4 :

**BOP : 203**

<b>Agents</b>	<b>Fonctions</b>
<b>Pour le SMI :</b>	
Christophe HUSSER	chef de service SMI
Nicolas LENOIR	adjoint au chef du SMI
Marie-Agnès BOISSEAU	cheffe Pôle Finances Commande Publique
Geneviève GIRARD	responsable d'unité, Adjointe à la cheffe Pôle Finances Commande Publique
Clotilde VERHOEVEN	responsable d'unité, référente commande publique

**BOP : Tous BOP**

<b>Agents</b>	<b>Fonctions</b>
<b>Pour le SG :</b>	
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière
Nathalie BEVE	adjointe du chef du pôle gestion financière
Élisabeth TABARY	responsable unité achats
Sheela SUREKA Claire DELBARRE Sylvie TUYN Vacataires : Marjorie LEBLANC Thomas BYCZINSKI	gestionnaires
Marie-Agnès MARTIN Danielle BOUTHORS Solange MLAPA Peggy VALET	chargées de mission

**Article 6 :**

Les personnes suivantes sont autorisées à valider sous l'application Chorus-DT le transfert de l'état de frais vers Chorus :

Agents	Fonctions	Programmes
Odile LANNOY	gestionnaire	tous programmes
Christophe MURZIN	chef de l'unité RH de synthèse et de proximité à Lille	

**Article 7 :**

Les personnes suivantes sont autorisées sous l'application Chorus-DT :

- à valider l'ordre de mission, pour le déclenchement des prestations : « service gestionnaire » (SG)

	Périmètre Nord	Périmètre Sud
Direction Sécurité Défense	Christine GUIMARD Murielle DECROIX Martine BOSCARD	Sylvie LENFANT
Qualité - Ecoresponsabilité	Chantal DUFOURMANTEL	Chantal DUFOURMANTEL
Communication	Marie-Christine GUIMARD Murielle DECROIX Martine BOSCARD	Maryline DELATOUR
MSPR	Isabelle SALOT	Chantal MALOBERTI
Secrétariat général	Laëtitia CARTIGNIES	Françoise ROELENS Christian KORNOUTYTCH
Risques	Corinne MOMPACH	Marie-Claude MERCIER
Eau et Nature	Aurélien VAN DER SNICK	Michèle MANDEL Catherine BLANGER Christelle SEVEL
ECLAT	Catherine ERMOLENKO Isabelle VALMONT Adda DAHMANI Magalie MACHINSKI	/
IDDEE	Liliane VASSEUR Claire RIGAUD Patrice FRERE Mébouza SAIFI Fatiha AZZAOUI Pascale LEBLOND Damien POULAIN Quentin DUBRAY	Sylvie MODESSE

Transports et Véhicules	Nathalie PICAUD France D'ARTOIS	Marie-Claude CAMERLYNCK
Mobilité et Infrastructures	Catherine ROGE	Sylvie MAUFROY
SMMAPAC	Odile BASCOP Loïc VANDERPLANCKE	Odile BASCOP Loïc VANDERPLANCKE
Service Juridique Mutualisé	Christelle FRÉMEAU	Caroline BATTEUX
UD Artois	Élisabeth PAS Michelle DHOLLANDE	/
UD Hainaut	Chantal MAIRECHE	/
UD Lille	Myrienne LEGROS	/
UD Littoral	Edwige BERTELOOT	/
UD Aisne	/	Monique LEMARCHAND Roselyne LAMBERT Anna DELARIBERETTE Fabienne MICHELIN-GRACIA Nathalie ROHMER
UD Oise	/	Sandrine FLANDRE Annick ROGER Sandrine LESAGE Marjorie BONNARD
UD Somme	/	Émille LAGASSE Hélène JEANNOT Valérie LANCESTRE Martine DEMARQUOIS
ASN	Élisabeth LETURQUE Nathalie LEROY	/

- à procéder à la dernière validation de l'état de frais et à sa mise en paiement : « gestionnaire valideur » (GV)

Agent Habilité	Habilitation
Odile Lannoy	GV
Christophe Murzin	GV

- à exercer le rôle FC (facturation centralisée) :

**DREAL Hauts-de-France :**

LEROY Dany

D'HALLUIN Marie-Dominique

ORY Emmanuel

KORNOUTYTCH Christian

**ASN :**

ZMYSLONY Remy

LEROY Nathalie-Claude

LETURQUE Elisabeth

**Article 8 :**

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer ou de valider sous le progiciel Chorus, pour le compte de la DREAL ainsi que pour le compte des services délégants DDT(M ) Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme, DRAAF Hauts-de-France, DDPP Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme, ENTE, CVRH, DIR, sur les BOP 113 – 134 – 135 – 143 – 149 – 159 – 174 – 181 – 190 – 203 – 205 – 206 – 207 – 215 – 217 – 333 – 721 – 723 – 724 les actes suivants :

Agents	Profils	Actes délégués
Audrey MARAIS Charlotte SALOMEZ Éric LAUWERIE Denise HOSS Nathalie BOULET Christine TONNEL Nathalie FILIPPI Fabien MARGUERITE Véronique CAREYE Fatma BRAHIMI Sonia MEDJENI Aurélie GOURGUECHON Romain ROBYN	valideurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les propositions d'engagements juridiques auprès du CBR,</li> <li>- les validations des engagements juridiques,</li> <li>- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses (notamment la certification du service fait et la validation des demandes de paiement),</li> <li>- les ordres de recettes destinés à assurer le recouvrement des créances de l'état,</li> <li>- toutes correspondances, ampliatiions, pièces annexes, nécessaires à l'ordonnancement des dépenses et des recettes</li> </ul>
<b>Unité Achats Subventions :</b>		
Bertrand COMBAZ Lydie HAUTIER Didier LAURENT Florence LECLERCQ Brigitte PERRILLAT Sandra RAOUT Benoît ROUGERON Nicolas SOYEZ Pierre WALLET	chargé-es de prestations comptables	certification du service fait
<b>Vacataires :</b> Thomas CARLIER Marine COPIN Carmen GONZALES		
<b>Unité Marchés Complexes</b>		
Jean-François BARBET Angélique HOUSSIN Sophie GOETHALS	chargé-es de prestations comptables	certification du service fait
<b>Unité Prestations Sociales RNF</b>		
Danielle LEPRETRE Ghislaine ROBYN Virginie ANQUEZ Aurélie MALADRY Hélène CONCEICAO	chargé-es de prestations comptables	certification du service fait

Article 9 :

Les référents des BOP désignés à l'article 3 du présent arrêté m'adresseront un compte rendu d'utilisation des crédits et la situation de la mesure de la performance des budgets opérationnels arrêtés aux 30 avril, 31 août et 31 décembre.

Les subdélégués ci-dessus nommés aux articles 1 et 3 devront tenir un registre et fournir à la fin de chaque année au responsable de la Division Marchés la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) qu'ils auront signés dans le cadre de cette délégation.

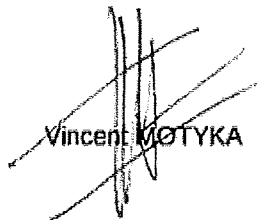
Article 10 :

Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom du Préfet de Région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise ainsi qu'au Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Hauts-de-France et du Département du Nord, au Directeur Départemental des Finances Publiques du Département de la Somme et à la Directrice Départementale des Finances Publiques du Département de l'Oise accompagnée d'un spécimen de signature des agents habilités.

La décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Lille, le **02 MAI 2018**

le Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France

  
Vincent MOTYKA

## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale  
de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du  
Logement

### **DECISION** **portant délégation de signature** **DREAL Hauts-de-France**

**Administration générale**

---

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France**

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 janvier 2018 portant délégation de signature, en matière d'administration générale, à Monsieur Vincent MOTYKA, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France,

### **DECIDE**

#### **Article 1er**

Délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2018 à :

- Madame Catherine BARDY, Directrice Adjointe
- Madame Virginie MAIREY-POTIER, Directrice Adjointe
- Monsieur Yann GOURIO, Directeur Adjoint
- Monsieur Julien LABIT, Directeur Adjoint

#### **Article 2 :**

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe I de l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2018 à :



**Monsieur Francis BOULANGER**, Secrétaire Général  
**Madame Bénédicte VAILLANT**, Secrétaire Générale adjointe  
**Monsieur Loïc VANDERPLANCKE**, chef du Service Mutualisé Marchés-Paie-Comptabilité (SMMAPAC)  
**Madame Laurence DUBOIS-CELMIS**, cheffe du pôle GA-Paie-Retraites  
**Madame Isabelle JOSSELIN**, adjointe à la cheffe du pôle GA-Paie-Retraites

### **Article 3 :**

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe II de l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2018 à :

**Monsieur Daniel HELLEBOID**, chef du service Sécurité des Transports et des Véhicules  
**Monsieur Thierry THOUMY**, adjoint au chef de service Sécurité Transports et Véhicules  
**Madame Mireille BUTTARELLO**, cheffe du pôle régulation et contrôle des transports  
**Monsieur Ali BIDA**, chef de l'unité professions du transport  
**Monsieur Daniel DANDREA**, adjoint à la cheffe de pôle régulation et contrôle des transports  
**Madame Elvire CANLERS**, cheffe du pôle sécurité des circulations

### **Article 4 :**

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe III de l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2018 à :

**Monsieur Christophe HUSSER**, chef du service Mobilité et Infrastructures  
**Monsieur Nicolas LENOIR**, adjoint au chef de service Mobilité et Infrastructures Amiens  
**Madame Suzanne ALBERT ROBACZYNSKI**, cheffe du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national à Lille  
**Madame Claire CAFFIN**, adjointe à la cheffe du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national à Amiens  
**Monsieur François SANDT**, responsable de la cellule procédures administratives et foncières de Lille

### **Article 5 :**

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de délivrer et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe IV de l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2018 à :

- **Monsieur Xavier BOUTON**, chef du service Risques
- **Madame Corinne BIVER**, cheffe du service Énergie, Climat, Logement, Aménagement des Territoires
- **Mme Chantal ADJRIOU**, cheffe du service Information Développement Durable et Évaluation Environnementale
- **Madame Caroline DOUCHEZ**, cheffe de l'Unité Départementale de l'Aisne
- **Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI**, chef de l'Unité Départementales de l'Artois
- **Monsieur Isabelle LIBERKOWSKI**, cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut
- **Monsieur Lionel MIS**, chef de l'Unité Départementale de Lille
- **Monsieur David LEFRANC**, chef de l'Unité Départementale du Littoral
- **Monsieur Sébastien PREVOST**, chef de l'Unité Départementale de l'Oise

- **Monsieur Guillaume VANDEVOORDE**, chef de l'Unité Départementale de la Somme

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier BOUTON, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Mathilde PIERRE, adjointe du chef du Service Risques
- Monsieur Grégory BRASSART, adjoint du chef du Service Risques

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne BIVER, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Pierre BRANGER, adjoint à la cheffe du service Énergie, Climat, Logement, Aménagement des Territoires,
- Madame Jeanne-Marie GOUIFFES, cheffe du pôle Aménagement des Territoires
- Monsieur Vincent PRADEAU, adjoint à la Cheffe du pôle Aménagement des Territoires
- Monsieur Bruno SARDINHA, chef du pôle Air-Climat-Énergie
- Monsieur Pascal FASQUEL, adjoint au chef du pôle Air-Climat-Énergie
- Madame Sophie HUCHETTE, cheffe du pôle Habitat et Construction

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal ADJRIOU, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Paule FANGET, adjointe à la cheffe du service Information Développement Durable et Évaluation Environnementale
- Mme Caroline CALVEZ-MAES, cheffe du pôle Autorité Environnementale
- Mme Yvette BUCSI, adjointe à la cheffe du pôle Autorité Environnementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline DOUCHEZ, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Pascal DE SAINT VAAST, adjoint au chef de l'Unité Départementale de l'Aisne

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Jean-Marie LECLUSE, adjoint Risques Technologiques au chef de l'Unité Départementale de l'Artois

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle LIBERKOWSKI, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Nicolas SANTERRE, adjoint Risques Technologiques à la cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut
- Monsieur Richard PREUVOT, adjoint à la cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel MIS, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Christelle MARQUIS, adjointe au chef de l'Unité Départementale de Lille

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David LEFRANC, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Sébastien CARRE, adjoint Risques Technologiques au chef de l'Unité Départementale du Littoral

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien PREVOST, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Christelle TILLIER, adjointe au chef de l'Unité Départementale de l'Oise

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume VANDEVOORDE, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Patrice HERMANT, adjoint au chef de l'Unité Départementale de la Somme
- Madame Cécile SCHMIDT, chef de l'équipe S2

**Article 6 :**

Monsieur Vincent MOTYKA Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France, est chargé, au nom du Préfet de Région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise.

Lille, le 02 MAI 2018

**Le Directeur Régional  
de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement  
Hauts-de-France**

  
Vincent MOTYKA